

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 89

Date de convocation : 7 février 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze février à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes du Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Représenté	Noms
Président				Conseillers titulaires					
Gilbert MITTERRAND	X				Jean-Marie MAERTEN			X	Patrick NIVET
Vice-Présidents									
Alain MAROIS	X				Catherine BERNADEAU		X		Corinne VENAYRE
Alain PAIGNE	X				Josè ROUSSET*		X		Michel GALAND
Hélène ESTRADÉ	X				Michel GALAND	X			
Jean-François MARTINEZ	X				Jean-Pierre GAUTHIER*		X		Isabelle HARDY
Jean-Claude ORUEZABAL*	X				Annie CHENE	X			
Kléber AUDINET	X				Carmen LOZANO	X			
Marie-Claire ARNAUD	X				Daniel BEAUFILS*		X		Marie-Christine DEDIEU
Michel MILLAIRE	X				Régis GRELOT*		X		Annie CHENE
Corinne VENAYRE	X				Marie-Christine DEDIEU	X			
Philippe BUISSON*	X			Gilbert MITTERRAND	Antoine CARBONNIER	X			
Jacques MESPLEDE	X				Claudine CHAPRON				
Isabelle HARDY	X				Sabine AGGOUN		X		Philippe BUISSON
Jean-Louis ARCARAZ	X				Thierry MARTY	X			
Sylvie FAURIE*		X		Michel JOUBERT	Jean-Paul VIANCE				
Annie POUZARGUE	X				Marie-Noëlle LAVIE	X			
Michel VACHER	X				Christophe DARDENNE	X			
Jacques ROY	X				James SEYNAT				
Denis SIRDEY	X				Jean-Henri GODARD	X			
Conseillers titulaires									
Jean-Louis D'ANGLADE	X				Loïc MAGNAN				
Jacques RABANNIER			X	Josiane DORET	Jean-Luc BARBEYRON	X			
Eric BIELLE		X		Jean-Louis d'ANGLADE	Claudine CAILLABERE	X			
Jany FROMENTIER	X				David REDON	X			
Jean-Louis BIAIS	X				Guy LAFARGE	X			
David RESENDÉ	X				Jean-Claude ABANADES	X			
Sophie BLANCHETON		X		Jacques MESPLEDE	Françine TREBUCHAIRE	X			
Jean-Paul DUBOIS	X				Paquerette PEYRIDIEUX	X			
Michèle LACOSTE	X				Renée HURTAU		X		Claudine CAILLABERE
Jean-Bernard DUPROL		X		Michelle LACOSTE	Patrick MARTINONI	X			
Anne-Catherine FAGOUR	X				Colette LAGARDE		X		Pascal PERAULT
Claude LACARRERE		X		Jean-Paul DUBOIS	Pascal PERAULT	X			
Ghislaine DARDAUD	X				Fabienne FONTENEAU	X			
Ibrahime CISSE		X		Marie-Françoise BONHOMME	Michel JOUBERT*	X			
Marie-Françoise BONHOMME	X				Danielle BRUDY				
Gérard HENRY		X		Jacques ROY	Ibrahime CISSE		X		Bernard NADEAU
Francis PEJEAN		X		Guy CECCALDI	Marie-Françoise BONHOMME		X		Jean-François VITRAC
Guy CECCALDI	X				Gérard HENRY		X		
Serge FAURE			X	Jean-Claude PEREJA	Francis PEJEAN		X		
Bruno LAVIDAUE	X				Guy CECCALDI		X		
Catherine PAUTY		X		Annie POUZARGUE	Guy CECCALDI	X			
Emile LUCAS					Serge FAURE	X			
Bernard NADEAU	X				Bruno LAVIDAUE		X		
André DUTOUR			X	Bernard GUILLEMOT	Catherine PAUTY		X		
Jean-François VITRAC	X				Emile LUCAS				
Wilfrid NERI*		X		Michel VACHER	Bernard NADEAU		X		
						Sous-total			
						57	21	4	
						TOTAL Présents, représentés ou ayant donné pouvoir			82



* Monsieur Jacques RABANNIER a donné représentation à Madame Josiane DORET
 * Monsieur Eric BIELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE
 * Monsieur Jean-Bernard DUPROL a donné pouvoir à Madame Michèle LACOSTE
 * Monsieur Claude LACARRERE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul DUBOIS
 * Monsieur Ibrahim CISSE a donné pouvoir à Madame Marie-Françoise BONHOMME
 * Monsieur Gérard HENRY a donné pouvoir à Monsieur Jacques ROY
 * Monsieur Francis PEJEAN a donné pouvoir à Monsieur Guy CECCALDI
 * Monsieur Serge FAURE a donné représentation à Monsieur Jean-Claude PAREJA
 * Madame Catherine PAUTY a donné pouvoir à Madame Annie POUZARGUE
 * Monsieur André DUTOUR a donné représentation à Monsieur Bernard GUILLEMOT
 * Monsieur Jean-Marie MAERTEN a donné représentation à Monsieur Patrick NIVET
 * Madame Catherine BERNADEAU a donné pouvoir à Madame Corinne VENAYRE
 * Madame Sabine AGGOUN a donné pouvoir à Monsieur Philippe BUISSON qui a quitté la séance après la délibération n° 14.02.010
 * Madame Renée HURTAU a donné pouvoir à Madame Claudine CAILLABERE
 * Madame Colette LAGARDE a donné pouvoir à Monsieur Pascal PERAULT
 * Monsieur Jean-Louis CHABROLLES a donné pouvoir à Monsieur Bernard NADEAU
 * Monsieur Roland ROUSSEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VITRAC
 * Monsieur Fulbert FORGEREAU a donné pouvoir à Monsieur Marcel BERTHOME
 * Madame Sophie BLANCHETON ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques MESPLEDE, quitte la séance après la délibération n° 14.02.001
 * Monsieur Philippe BUISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert MITTERRAND, quitte la séance après la délibération n° 14.02.010
 * Madame Sylvie FAURIE ayant donné pouvoir à Monsieur Michel JOUBERT, quitte la séance après la délibération n° 14.02.012
 * Monsieur Joël ROUSSET ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GALAND quitte la séance après la délibération n° 14.02.012
 * Monsieur Régis GRELOT ayant donné pouvoir à Madame Annie CHENE, quitte la séance après la délibération n° 14.02.013
 * Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle HARDY, quitte la séance à la délibération n° 14.02.018
 * Monsieur Daniel BEAUFILS a donné pouvoir à Madame Marie-Christine DEDIEU, quitte la séance après la délibération n° 14.02.018
 * Monsieur Wilfrid NERI ayant donné pouvoir à Monsieur Michel VACHER quitte la séance après la délibération n° 14.02.024
 * Monsieur Marcel BERTHOME quitte la séance après la délibération n° 14.02.024, sans se faire représenter ou donner pouvoir
 * Monsieur Michel DELEGER quitte la séance après la délibération n° 14.02.024, sans se faire représenter ou donner pouvoir
 * Madame Eveline LAVAURE-CARDONA quitte la séance après la délibération n° 14.02.024, sans se faire représenter ou donner pouvoir
 * Monsieur Jean-Claude ORUEZABAL quitte la séance après la délibération n° 14.02.026, sans se faire représenter ou donner pouvoir
 * Monsieur Michel JOUBERT quitte la séance après la délibération n° 14.02.034, sans se faire représenter ou donner pouvoir

 Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014

Sur demande de Monsieur le Président, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité,

- o de modifier l'ordre de passage des délibérations,
- o de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant la Commission Action Sociale d'Intérêt communautaire relative à la création d'un équipement d'accueil des gens du voyage sur la commune de Libourne au titre de l'année 2014 : demande de subvention auprès de l'Etat

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents, représentés ou ayant donné pouvoir : 82

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication suivante :

- **14.02.001** : COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013

FINANCES

Sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, premier Vice-Président,

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-président en charge des finances,

- **14.02.002** : BUDGET PRINCIPAL CALI : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2013 :



Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013	Chap.	objet	BP 2013	CA 2013
011-	Charges à caractère général	5 260 928,20	4 626 329,52	013-	Atténuation de charges	30 082,38	42 091,48
012-	Charges de personnel	4 437 624,17	4 249 530,20	042-	Travaux en régie	27 112,00	26 398,57
014-	Atténuation de produits	17 962 873,00	17 961 421,67	70-	Produit du domaine	659 309,76	700 841,61
042-	Amortissements	385 200,00	379 649,27	73-	Impôts et taxes	26 886 540,00	27 047 150,30
65-	Autres charges de gestion courante	11 755 916,35	11 166 823,13	74-	Dotations et participations	12 346 607,50	12 175 340,58
66-	Charges financières	171 622,00	171 586,82	75-	Autres produits de gestion courante	223 403,00	162 818,35
67-	Charges exceptionnelles	94 352,00	48 381,56	77-	Produits exceptionnels	47 952,00	16 973,24
022-	Dépenses imprévues	479 586,28	0,00				
023-	Virement à la section d'investissement	81 740,00	-----	002-	Excédent N-1	408 835,36	-----
TOTAL		40 629 842,00	38 603 722,17	TOTAL		40 629 842,00	40 171 614,13

Résultat de l'exercice : Excédent de 1 567 891.96 €

Excédent N-1 : 408 835.36 €

Résultat de clôture : Excédent de 1 976 727.32 €

**Section d'investissement :**

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP et DM 2013	CA 2013	Chap.	Objet	BP 2013	CA 2013
040-	Travaux en régie	27 112,00	26 398,57	040-	Amortissements	385 200,00	379 649,27
16-	Emprunts	302 602,00	301 423,77	10-	Dotations, fonds divers	4 958 604,68	4 794 302,33
20-	Immobilisations incorporelles	458 585,96	115 251,17	13-	Subventions d'investissement reçues	94 023,44	18 553,48
204-	Subventions d'équipement	1 554 637,23	919 188,34	16-	Emprunts	1 871 195,88	1 867 280,00
21-	Immobilisations corporelles	498 273,38	284 991,42	27-	Autres immobilisations financières	102 958,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 366 683,10	101 174,59	041-	Opérations patrimoniales	113 359,63	113 359,63
27	Autres immobilisations financières	1 252 100,00	1 251 300,00				
020-	Dépenses imprévues	93 531,00	0,00				
041-	Opérations patrimoniales	113 359,63	113 359,63				
001-	Déficit N-1	1 940 197,33	-----	021-	Virement de la section de fonctionnement	81 740,00	-----
TOTAL		7 607 081,63	3 113 087,49	TOTAL		7 607 081,63	7 173 144,71

Résultat de l'exercice : Excédent de 4 060 057.22 €

Déficit N-1 : Déficit de 1 940 197.33 €

Résultat de clôture : Excédent de 2 119 859.89 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 407 240.06 €

Recettes : 54 948.51 €

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la délibération.

- **14.02.003** : PARC D'ACTIVITE D'EYGRETEAU : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2013 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013	Chap.	objet	BP 2013	Réalisé
011-	Charges à caractère général	19 462,00	7 724,58	70-	Produit du domaine	401 000,00	
65-	Autres charges de gestion courante	78 609,00		74-	Dotations et participations		
66-	Charges financières	81 388,00	81 447,68	75-	Autres produits de gestion courante		1,11
67-	Charges exceptionnelles	100,00	0,10	77-	Produits exceptionnels		17 928,59
042-	OOSS (*)	316 075,00		042-	OOSS	94 634,00	74 974,10
043-	OOIS (**)	76 962,00		043-	OOIS	76 962,00	
023-	Virement à la section d'investissement			002-	Excédent N-1		
TOTAL		572 596,00	89 172,36	TOTAL		572 596,00	92 903,80

Résultat de l'exercice : Excédent de 3 731.44 €

Excédent N-1 : 0 €

Résultat de clôture : Excédent de 3 731.44 €

Section d'investissement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013	Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013
16-	Emprunts et dettes assimilées	221 441,00	215 577,83	040-	OOSS (*)	316 075,00	0,00
040-	OOSS (*)	94 634,00	74 974,10				
TOTAL		316 075,00	290 551,93	TOTAL		316 075,00	0,00

Résultat de l'exercice : Déficit de 290 551.93 €

Déficit N-1 : 0 €

Résultat de clôture : Déficit de 290 551.93 €

(*) Opération d'ordre de section à section

(**) Opération d'ordre à l'intérieur d'une section

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.



- **14.02.004** : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE DE FRAPPE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2013 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013	Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013
011-	Charges à caractère général	32 000,00	18 247,73	70-	Produit du domaine	131 184,00	10 314,00
65-	Autres charges de gestion courante	1 090,00	0,10	77-	Produits exceptionnels	0,00	1 448,50
67-	Charges exceptionnelles	1 000,00	782,52	042-	OOSS (*)	469 289,00	453 088,08
042-	OOSS (*)	566 383,00	436 288,85				
TOTAL		600 473,00	455 319,20	TOTAL		600 473,00	464 850,58

Résultat de l'exercice : Excédent de 9 531.38 €

Excédent N-1 : 0 €

Résultat de clôture : Excédent de 9 531. 38 €

Section d'investissement :

les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013	Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013
16-	Emprunts et dettes assimilées	107 095,00	0,00	16-	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00
040-	OOSS (*)	469 288,00	453 088,08	040-	OOSS (*)	566 383,00	436 288,85
TOTAL		576 383,00	453 088,08	TOTAL		576 383,00	436 288,85

Résultat de l'exercice : Déficit de 16 799.23 €

Excédent N-1 : 0 €

Résultat de clôture : Déficit de 16 799.23 €

(*) *Opération d'ordre de section à section*

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la délibération.

- **14.02.005** : BUDGET ANNEXE TRANSPORT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2013 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013	Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013
011-	Charges à caractère général	3 926 036,00	2 080 115,38	70-	Produit du domaine	65 700,00	86 347,00
012-	Charges de personnel	83 382,00	82 214,28	73-	Impôts et taxes	1 900 000,00	2 006 121,85
65-	Autres charges de gestion courante	500,00	97,30	74-	Dotations et participations	2 665 612,00	522 108,37
67-	Charges exceptionnelles	550 800,00	476 648,45	77-	Produits exceptionnels	48 000,00	57 871,86
014-	Atténuation de produits	10 112,00	2 437,99				
042-	Amortissements	2 039,00	2 039,00				
023-	Virement à la section d'investissement	106 443,00	0,00				
TOTAL		4 679 312,00	2 643 552,40	TOTAL		4 679 312,00	2 672 449,08

Résultat de l'exercice : Excédent de 28 896.68 €

Excédent N-1 : 0 €

Résultat de clôture : Excédent de 28 896.68 €

Section d'investissement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013	Chap.	objet	BP + DM 2013	CA 2013
21-	Immobilisations corporelles	130 053,00	29 570,68	040-	Amortissements	2 039,00	2 039,00
				10-	Dotations, fonds divers	21 571,00	
				021-	Virement de la section de fonctionnement	106 443,00	
TOTAL		130 053,00	29 570,68	TOTAL		130 053,00	2 039,00

Résultat de l'exercice : Déficit de 27 531.68 €

Excédent N-1 : 0.00 €

Résultat de clôture : Déficit de 27 531.68 €

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la délibération.

- **14.02.006** : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS CALI 2013 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES



Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés par section et par chapitre puis les résultats de clôture des comptes administratifs de la Cali (Communauté d'Agglomération du Libournais) 2013 – Budget principal et budgets annexes ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL CALI 2013

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		408 835.36	1 940 197.33		1 940 197.33	408 835.36
Opérations de l'exercice	38 603 722.17	40 171 614.13	3 113 087.49	7 173 144.71	41 716 809.66	47 344 758.84
TOTAUX	38 603 722.17	40 580 449.49	5 053 284.82	7 173 144.71	43 657 006.99	47 753 594.20
Résultat de clôture		1 976 727.32		2 119 859.89		4 096 587.21
Restes à réaliser			407 240.06	54 948.51	407 240.06	54 948.51
TOTAUX CUMULES	38 603 722.17	40 580 449.49	5 460 524.88	7 228 093.22	44 064 247.05	47 808 542.71

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE PARC D'ACTIVITES EYGRETEAU 2013

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	89 172.36	92 903.80	290 551.93	0	379 724.29	92 903.80
TOTAUX	89 172.36	92 903.80	290 551.93	0	379 724.29	92 903.80
Résultat de clôture		3 731.44	290 551.93		290 551.93	3 731.44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	89 172.36	92 903.80	290 551.93	0	379 724.29	92 903.80

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE TRANSPORT 2013

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	2 643 552.40	2 672 449.08	29 570.68	2 039.00	2 673 123.08	2 674 488.08
TOTAUX	2 643 552.40	2 672 449.08	29 570.68	2 039.00	2 673 123.08	2 674 488.08
Résultat de clôture		28 896.68	27 531.68		27 531.68	28 896.68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 643 552.40	2 672 449.08	29 570.68	2 039.00	2 673 123.08	2 674 488.08

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FRAPPE 2013

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	455 319.20	464 850.58	453 088.08	436 288.85	908 407.28	901 139.43
TOTAUX	455 319.20	464 850.58	453 088.08	436 288.85	908 407.28	901 139.43
Résultat de clôture		9 531.38	16 799.23		16 799.23	9 531.38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	455 319.20	464 850.58	453 088.08	436 288.85	908 407.28	901 139.43

RESULTATS CONSOLIDES

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		408 835.36	1 940 197.33		1 940 197.33	408 835.36
Opérations de l'exercice	41 791 766.13	43 401 817,59	3 886 298.18	7 611 472.56	45 678 064.31	51 013 290.15
TOTAUX	41 791 766.13	43 810 652.95	5 826 495.51	7 611 472.56	47 618 261.64	51 422 125.51
Résultat de clôture		2 018 886,82		1 784 977.05		3 803 863.87
Restes à réaliser			407 240.06	54 948.51	407 240.06	54 948.51
TOTAUX CUMULES	41 791 766.13	43 810 652.95	6 233 735.57	7 666 421.07	48 025 501.70	51 477 074.02

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

Monsieur le Président prend place et préside la séance

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-président en charge des finances



- **14.02.007** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion « budget principal » dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- **14.02.008** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2013 - BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU »

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion « Parc d'activité Eygreteau » dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- **14.02.009** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2013 - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITE DE FRAPPE »

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion « Zone d'activité de Frappe » dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- **14.02.010** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2013 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion « Transport » dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président,

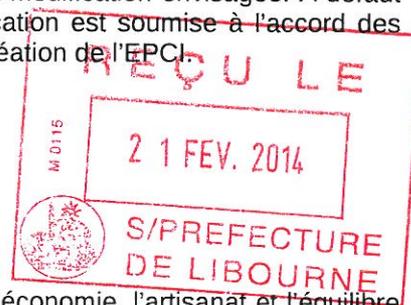
- 14.02.011 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CALI – COTISATIONS DES COMMUNES AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LA GIRONDE

Le Conseil communautaire décide :

- de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2014 le point 10 « Incendie et Secours : Cotisations des communes membres au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde » de l'article 2 des statuts de La Cali
- de retransférer en conséquence cette dépense obligatoire aux communes
- que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunisse dans les meilleurs délais pour évaluer financièrement ce retour de charges aux communes.

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que le Conseil municipal de chaque commune dispose à compter de la notification de cette délibération d'un délai de 3 mois pour approuver la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification est soumise à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.



ECONOMIE, ARTISANAT ET EQUILIBRE COMMERCIAL

Rapporteur : Madame Marie-Claire ARNAUD, Vice-présidente en charge de l'économie, l'artisanat et l'équilibre commercial

- 14.02.012 : DISPOSITIF D'INSCRIPTION DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE AU PORTAIL INTERNET DE LA CALI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le dispositif d'inscription et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats afférents avec les entreprises éligibles.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

Rapporteur : Monsieur le Président

- 14.02.013 : ACQUISITIONS DE RESERVE FONCIERES – PARC D'ACTIVITE D'EYGRETEAU A COUTRAS

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles listées ci-dessus pour un montant total de 2 268 444 € HT soit 2 722 132,80 € TTC,
- d'approuver le phasage prévu pour le règlement de cette opération,
- d'approuver les conditions de règlement des deuxième et troisième tranches,
- d'approuver la prise en charge par la CALI des frais de notaire,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer les actes juridiques devant notaire nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil communautaire a adopté la délibération par voix **66 voix pour, 12 voix contre** (M. Bernard NADEAU, M. André DUTOUR représenté par M. Bernard GUILLEMOT, M. Jean-François VITRAC, M. Marcel BERTHOME, M. Fulbert FORGEREAU, M. Michel DELEGER, Mme Eveline LAVAURE-CARDONA, M. Jean-Louis d'ANGLADE, M. Jacques RABANNIER représenté par Mme Josiane DORET, M. Eric BIELLE ayant donné pouvoir M. Jean-Louis D'ANGLADE, M. Jany FROMENTIER), **2 abstentions** (Mme Marie-Noëlle LAVIE et M. Jean-Henri GODARD)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE – HABITAT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'aménagement de l'espace communautaire – habitat

- 14.02.014 : VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LE CADRE DES AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT DE LA CALI

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat avec la société Certinergy,
- signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette convention.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- 14.02.015 : EVOLUTIONS DU REGIME D'AIDES DE LA CALI EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Le Conseil communautaire approuve les évolutions apportées au dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé et autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer les subventions et éco-primes dans la limite des crédits ouverts au budget,
- signer tous les actes afférents.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- 14.02.016 : CANDIDATURE DE LA CALI A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE L'ADEME SUR LES PLATEFORMES LOCALES DE RENOVATION ENERGETIQUE

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt,
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif au co-financement du projet de La Cali par l'Ademe ou tout autre partenaire dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- 14.02.017 : PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DU POLE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LE MAL LOGEMENT EN GIRONDE

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le protocole de fonctionnement du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et le Mal Logement en Gironde,
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif au partenariat avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et le Mal Logement en Gironde

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

Rapporteur : Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Conseillère déléguée au développement durable

- 14.02.018 : PRESENTATION DU RAPPORT DE L'EPCI SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport.

- 14.02.019 : DEMANDE DU SOLDE DE SUBVENTION 2013 ET DEMANDE DE SUBVENTION 2014 POUR LE SOUTIEN A L'EMERGENCE D'AGENDAS 21 LOCAUX

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Général de la Gironde :

- le solde de 2 000 € de la subvention 2013
- une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2014.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapporteur : Monsieur Michel MILLAIRE, Vice-président en charge du développement touristique,

- **14.02.020** : UNION DES OFFICES DE TOURISME DU PAYS DU LIBOURNAIS : PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT

Le Conseil communautaire décide :

- de donner son accord sur le principe du transfert de la mission tourisme du Syndicat mixte de Pays du Libournais à l'Union des Offices de Tourisme du Pays du Libournais.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Michel VACHER, Vice-président en charge de la politique de la ville

- **14.02.021** : TARIFS 2014 : LOCATION DES SALLES DE LA PLATEFORME DE FORMATION MULTI-METIERS

Le Conseil communautaire décide :

- de valider les tarifs exposés ci-dessous pour la location des salles de la Plateforme de formation.

Mensuel	375 €
Journalier	25 €

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération



- **14.02.022** : CENTRE SOCIO-CULTUREL « PORTRAITS DE FAMILLES » : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE (2013-2014) RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2014

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2014, portant sur l'article 4.1 détaillant les modalités de versement d'une avance sur subvention au titre du fonctionnement général du centre socioculturel « Portraits de Familles »,
- à verser au centre socioculturel « Portraits de Familles » une avance sur subvention d'un montant de 23 250 euros.

Enfin, il convient de préciser que le montant de la subvention annuelle 2014 et par conséquent, le solde à verser au centre socioculturel « Portraits de Familles », fera l'objet d'une autre délibération lors du Conseil communautaire après le vote du budget 2014.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

PREVENTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Vice-président en charge de la prévention et des politiques sportives d'intérêt communautaire,

- **14.02.023** : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) : DEMANDES DE SUBVENTION FORMULEES PAR LA CALI EN 2014

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer les dossiers de demande de financement élaborés par la Cali au titre du FIPD pour l'année 2014.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

- **14.02.024** : RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE-FAMILLES-CULTURES-LIEN SOCIAL : FRAIS DE PARTICIPATION 2014

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les frais de participation de 4 759 euros au titre de l'année 2014,
- signer la convention afférente.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.



- **14.02.025** : LIEU ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP) SUR LE SECTEUR DE COUTRAS - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement ou tous documents y afférant, avec la CAF qui ouvrira droit à une prestation de services et à une aide à l'investissement.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

Rapporteur : En l'absence de Madame Sylvie FAURIE, Vice-présidente en charge de la jeunesse, Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance présente les dossiers

- **14.02.026** : FIXATION DES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE DE LA CALI - VACANCES DE FEVRIER 2014

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs des animations du service jeunesse de La Cali, exposés dans le tableau annexé, pour les vacances de février 2014.

POINT RENCONTRE JEUNES - SAINT-DENIS-DE-PILE	Tarifs
Sortie Futuroscope (deux jours)	35.00 €
Sortie Théâtre (Bordeaux)	6.00 €
Sortie Laser Quest (Bordeaux)	12.00 €
Sortie Cinéma (Libourne)	5.00 €

ACCUEIL JEUNES / CAP SUR LES VACANCES - LIBOURNE	Tarifs
Parc d'attractions Walibi	9,00 €
Stade nautique	2,00 €
Speed-sail et Kite-Buggy	10,00 €

POINT RENCONTRE INFORMATION JEUNES - COUTRAS POINT RENCONTRE JEUNES - ABZAC	Tarifs
Sortie Les Antilles de Jonzac	9.00 €
Sortie bowling (Bègles) et Cinéma Méga CGR (Villenave d'Ornon)	9.00 €

POINT RENCONTRE INFORMATION JEUNES - GUITRES	Tarifs
Sortie Futuroscope (deux jours)	35.00 €

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- **14.02.027** : AIDE FINANCIERE POUR LES INITIATIVES DES JEUNES DU TERRITOIRE : SOUTIEN A L'ASSOCIATION « 4 AILES POUR UN SOURIRE » POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY EN 2014

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association « 4 ailes pour un sourire » une subvention de 250 € au titre des frais de fonctionnement,
- signer la convention et tous documents s'y afférant.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-président en charge des finances,

- **14.02.028** : REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2014

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement déjà votés au Budget Principal, afin de retracer les adaptations à réaliser du fait de l'avancement de chacun des projets précités et de prendre en compte les effets de l'actualisation des coûts des projets :

1) Autorisation de programme n°2013-1 / Projet de développement et d'aménagement économique

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2014	Montant des CP	
				2014	2015
Chapitre 23 Article 2313- DGA3	Projet de développement et d'aménagement économique	875 000 €	34 985 €	420 008 €	420 007 €

2) Autorisation de programme n°2013-2 / Espace Jeunesse à Libourne

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2014	Montant des CP	
				2014	2015
Chapitre 20 Article 2031- COOR 3	Etudes espace jeunesse à Libourne	100 000 €	0 €	70 000 €	30 000 €
Chapitre 23 Article 2313- COOR 3	Travaux espace jeunesse	1 100 000 €	0 €	500 000 €	600 000 €

3) Autorisation de programme n°2013-3 / Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Coutras

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2014	Montant des CP	
				2014	2015
Chapitre 20 Article 2031- AAGV 1	Etudes aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Coutras	100 000 €	0 €	80 000 €	20 000 €
Chapitre 23 Article 2312- AAGV 1	Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Coutras	1 000 000 €	0 €	700 000 €	300 000 €

4) Autorisation de programme n°2013-4 / Création du Site Internet

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2014	Montant des CP
				2014
Chapitre 20 Article 2051- COMM 0	Création du Site Internet	50 000 €	0 €	50 000 €

5) Autorisation de programme n°2013-5 / Aides à l'habitat

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2014	Montant des CP	
				2014	2015
Chapitre 204 Article 20422 – LOHA0	Aides à l'habitat	400 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €

6) Autorisation de programme n°2013-6 / Construction du Point Rencontre Jeunes d'Abzac

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2014	Montant des CP
				2014
Chapitre 23 Article 2313 – PRIJ1	Construction du Point Rencontre Jeunes d'Abzac	150 000 €	3 009 €	146 991 €

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- **14.02.029** : REVISION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2014

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à un ajustement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement déjà votés au Budget Principal, afin de retracer les adaptations à réaliser du fait de l'avancement de chacun des projets précités et de prendre en compte les effets de l'actualisation des coûts des projets :

1) Autorisation d'engagement n°2013-1 / Gestion des zones Humides situées sur le site des Bardes à Abzac

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2014	Montant des CP			
				2014	2015	2016	2017
Chapitre 011 Article 617-DECO 2	Prestation de maîtrise d'œuvre pour l'application du plan de gestion des Bardes à Abzac	54 720 €	6 912 €	19 248 €	14 160 €	6 000 €	8 400 €
Chapitre 011 Article 61521-DECO 2	Travaux pour l'application du plan de gestion des Bardes à Abzac	89 630 €	3 850 €	35 330 €	34 950 €	7 750 €	7 750 €

2) Autorisation d'engagement n°2013-2 / Etude pour l'élaboration d'un programme local de l'habitat

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2014	Montant des CP
				2014
Chapitre 011 Article 617- LOHA 0	Etude pour l'élaboration d'un programme local de l'habitat	87 000 €	4 934 €	82 066 €

3) Autorisation d'engagement n°2013-3 / Programme d'Intérêt Général (PIG)

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2014	Montant des CP	
				2014	2015
Chapitre 011 Article 617- LOHA 0	Suivi animation du PIG	180 000 €	0 €	110 000 €	70 000 €

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- **14.02.030** : REVISION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2014

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de procéder à un ajustement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement déjà votés au Budget annexe transport, afin de retracer les adaptations à réaliser du fait de l'avancement de chacun des projets précités et de prendre en compte les effets de l'actualisation des coûts des projets :

1) Autorisation d'engagement n°2013-1 / Schéma directeur des transports

Imputation budgétaire	Opération budget annexe transport	Montant de l'AE	Mandaté avant 2014	Montant des CP	
				2014	2015
Chapitre 011 Article 611-Trans 0	Schéma directeur des transports	100 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €

2) Autorisation d'engagement n°2013-2 / Aire de covoiturage

Imputation budgétaire	Opération budget annexe transport	Montant de l'AE	Mandaté avant 2014	Montant des CP	
				2014	2015
Chapitre 67 Article 6743- Trans 1	Aire de covoiturage	150 000 €	0 €	75 000 €	75 000 €

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la délibération.

- **14.02.031** : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPERATIONS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à effectuer les opérations de dépenses du début d'exercice constatées avant le vote du budget primitif sur la base suivante :

Chapitre	Article	Affectation des crédits	Montant
20	2031	Etude de faisabilité pour la construction d'un équipement aquatique	15 500€
23	2312	Travaux de mise en conformité électrique, équipements communautaires	9 000 €
27	27638	Réserves foncières – développement économique	1 100 000€
27	275	Dépôt de garantie	700 €
TOTAL			1 125 200 €

Le Conseil communautaire a adopté par **75 voix pour et une voix contre** (M. Jean-Claude ABANADES)

- **14.02.032** : CREATION DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU - PHASES 3 ET 4 »

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du Budget Annexe « Parc d'Activités d'Eygreteau - Phases 3 et 4 ». L'instruction budgétaire et comptable M14 sera utilisée.

Le Conseil communautaire a adopté par **75 voix pour et une voix contre** (M. Jean-Claude ABANADES)

- **14.02.033** : BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU – PHASES 3 ET 4 » – BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget primitif du Budget Annexe « Parc d'Activités d'Eygreteau - Phases 3 et 4 » de l'exercice 2014, par chapitre, arrêté comme suit :

Section	Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
Investissement	040	2 486 215 €	16	2 486 215 €
Fonctionnement	011	2 486 215 €	042	2 486 215 €

Le Conseil communautaire a adopté par **75 voix pour et une voix contre** (M. Jean-Claude ABANADES)

- **14.02.034** : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS A LA GARANTIE BANCAIRE DU PLIE DU PAYS DU LIBOURNAIS

Le Conseil communautaire décide :

- que La Cali s'engage à garantir le remboursement des concours bancaires, à hauteur de 45,56 % du montant de la garantie totale proposée, soit 68 334,37 €, correspondant au poids respectif de chacune des 7 EPCI adhérentes à l'Association Intercommunale Plan Libournais d'Insertion par l'Economique par rapport au montant total des cotisations de l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.



RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

- **14.02.035** : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE AUPRES DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la mise à disposition partielle à hauteur de 28/35^{ème} d'un assistant administratif et comptable (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C) au profit de l'Office de Tourisme du Libournais pour une durée d'un an renouvelable, avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération

- **14.02.036** : CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION D'AGENTS ENTRE LA CALI ET LA VILLE DE LIBOURNE POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter la poursuite de la mutualisation de certains services, par le biais des mises à disposition des agents aux tableaux ci-avant.

Agents mis à disposition par la Cali au profit de la Ville de Libourne

Service	Grade/Fonction	Nature de la convention	Date de la mise à disposition initiale	Prorata	Date d'effet	Durée de la mise à disposition
Développement économique	DGA	Renouvellement	01/07/2011	50 %	01/01/2014	1 an
Maintenance Parc informatique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Renouvellement	12/11/2012	50 %	01/01/2014	1 an

Agents mis à disposition de la Cali par la Ville de Libourne

Service	Grade/Fonction	Nature de la convention de mise à disposition	Date de la mise à disposition initiale	Prorata	Date d'effet	Durée de la mise à disposition
Service informatique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Renouvellement	01/09/2012	50 %	01/01/2014	1 an
Assistante DGA Economie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Renouvellement	01/07/2011	50 %	01/01/2014	1 an
LAEP de Coutras	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	Initiale		9 %	01/01/2014	1 an
Jeunesse	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Initiale		21 %	01/01/2013	2 ans
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Initiale		50 %	01/01/2013	2 ans

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition afférentes.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

- **14.02.037** : MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITE DES COMPTES EPARGNE TEMPS DES AGENTS EN MOBILITE EXTERNE

Le Conseil communautaire décide :

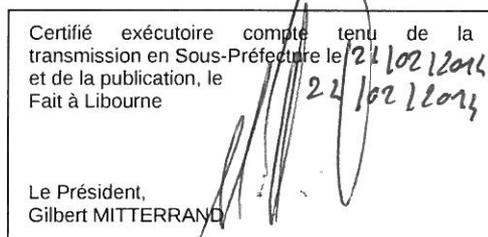
- d'adopter le principe du remboursement des droits à congés acquis dans le cadre d'un compte épargne temps transféré suite à l'arrivée ou au départ d'un agent par voie de mutation ou détachement;
- de calculer le montant des sommes dues en multipliant le nombre de jours épargnés par le coût journalier chargé (salaire brut+ charges patronales) de l'agent à la date de sa mobilité,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer une convention de remboursement avec la collectivité d'origine ou d'accueil de l'agent en mobilité.

Le Conseil communautaire a adopté à l'**unanimité** la délibération.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h30

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.